



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/1353

Lancement de l'opération n° 08SEFAMI "Espace familles rez-de-chaussée tour cité Maurice Langlet à Lyon 8ème" et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, Programme 00001 - 8ème arrondissement

Direction du Développement Territorial

**Rapporteur** : Mme NUBLAT-FAURE Julie

**SEANCE DU 16 DÉCEMBRE 2021**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 21 DECEMBRE 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 9 DECEMBRE 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 23 DECEMBRE 2021

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

**PRESENTS** : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme DE LAURENS (pouvoir à Mme DUBOT), M. VIVIEN (pouvoir à Mme PRIN), M. EKINCI (pouvoir à Mme DUBOIS BERTRAND), M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), Mme CABOT (pouvoir à M. REVEL), Mme FRERY (pouvoir à Mme PERRIN), M. KEPENEKIAN (pouvoir à Mme PALOMINO)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2021/1353 - LANCEMENT DE L'OPERATION N° 08SEFAMI "ESPACE FAMILLES REZ-DE-CHAUSSEE TOUR CITE MAURICE LANGLET A LYON 8EME" ET AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME N° 2021-1, PROGRAMME 00001 - 8EME ARRONDISSEMENT (DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 1 décembre 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2021/584 en date du 25 et 26 mars 2021, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Tour cité Maurice Langlet – Aménagement d'un espace famille ».

Par délibération n° 2021/1204 en date du 18 novembre 2021, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle des « Aménagements solidarités jeunesse 2021-2026 » n° 2021-1, programme n° 00001.

Le quartier Langet-Santy (8<sup>ème</sup> arrondissement), inscrit dans la géographie prioritaire du contrat de ville 2015-2022 de l'agglomération lyonnaise, fait l'objet d'une opération de renouvellement urbain comprenant notamment la construction d'un nouveau centre social désormais livré et ouvert au public depuis le printemps dernier, dénommé « centre social Gisèle Halimi » et situé 147, avenue Général Frère.

Le projet de ce centre social comprend également la réalisation d'un « espace familles » qui sera situé au rez-de-chaussée de la tour 106 de la résidence Maurice Langlet, dont Grand Lyon Habitat est propriétaire, à proximité immédiate de l'école Jean Giono au sein de laquelle le centre social Gisèle Halimi organise des accueils périscolaires nécessitant une relation forte avec les familles. Le centre social est aussi partenaire de la démarche « cité éducative » conduite dans les quartiers prioritaires du 8<sup>ème</sup> arrondissement dans laquelle sont fortement impliqués le groupe scolaire Jean Giono et le collège Longchambon.

Pour permettre la création de cet « espace familles » du centre social Gisèle Halimi dans la résidence Maurice Langlet, Grand Lyon Habitat propose de transformer en locaux associatifs une partie du rez-de-chaussée de la tour 106, grâce à une participation financière de la Ville de Lyon sous la forme d'une subvention d'investissement.

La réalisation de cette opération permettra également de créer un espace d'animation et d'accueil des habitants du quartier concernés par la démarche « Territoire zéro chômeur de longue durée » (TZCLD), en remplacement du local commun résidentiel qui abrite actuellement la « maison du projet Santy-Plaine-Emploi » mais qui devra être démoli pour la réalisation de la rénovation et de la résidentialisation des espaces extérieurs de la résidence Maurice Langlet sous maîtrise d'ouvrage de Grand Lyon Habitat.

Cette opération, estimée à 300 000 euros, est à financer par affectation d'une partie de l'autorisation de programme « Aménagements Solidarités Jeunesse 2021-2026 » n° 2021-1, programme n° 00001.

L'attribution de cette subvention d'investissement au profit de Grand Lyon Habitat ainsi que l'approbation et l'autorisation de signature de la convention précisant les conditions et modalités de versement de ladite subvention feront l'objet d'une délibération ultérieure.

Vu l'avis du Conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement ;

Où l'avis de la commission Petite enfance - Education - Sports - Jeunesse - Vie associative ;

### **DELIBERE**

- 1- Le lancement de l'opération n° 08SEFAMI « Espace familles rez-de-chaussée tour cité Maurice Langlet » est approuvé. Cette opération sera financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme « Aménagements solidarités jeunesse 2021-2026 », n° 2021-1, programme n° 00001.
- 2- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluri annuel, la dépense en résultant sera financée à partir des crédits inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon, sur le programme n° 00001, AP n° 2021-1, opération n° 08SEFAMI et seront imputées sur les chapitres 204 et autres, fonction 338 selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel ci-après, susceptible de variations, compte-tenu des aléas pouvant survenir :
  - Année 2022 : 150 000 euros ;
  - Année 2023 : 150 000 euros.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Grégory DOUCET